

# Sûreté Maritime

## Formation des personnes ayant des tâches spécifiques à la sûreté

(Section A-VI/6-2 de la Convention STCW 78 telle qu'amendée)

**Population cible :** Gens de mer

**Durée :** 6 heures

### Objectifs

- Contribuer au renforcement de la sûreté maritime.
- Reconnaître les menaces pour la sûreté.
- Signaler un incident de sûreté.
- Maîtriser les procédures à suivre lorsqu'elles reconnaissent une menace pour la sûreté.
- Participer aux procédures d'urgence et d'intervention liées à la sûreté.

### Contenu

- Introduction.
- Historique.
- Menaces et contres mesures.
- Politique générale en matière de sûreté maritime internationale et des responsabilités des gouvernements, des compagnies et des personnes.
- Niveaux de sûreté maritime et de leur incidence sur les mesures et les procédures de sûreté à appliquer à bord du navire et dans les installations portuaires.
- Procédures de notification en matière de sûreté.
- Plans d'urgence liés à la sûreté.
- Documentation relative à la sûreté.
- Traitement de l'information.
- **Méthodes de fouilles physiques :**
  - Equipements de sûreté,
  - Réglementation.